



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BO**

Bulletin officiel  
de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse  
et des Sports

**n° 19  
2024**

---

Bulletin officiel n° 19 du 9 mai 2024

---

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo19-0>

## Sommaire

### Enseignements primaire et secondaire

#### Baccalauréat général

Épreuve de l'enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur de la classe de terminale de la voie générale

→ [Note de service du 10-04-2024](#) - NOR : MENE2408179N

### Personnels

#### Formation

Inscription au BELC été 2024 organisé par France Éducation international

→ [Annonce](#) - NOR : MENB2412128X

## Baccalauréat général

### Épreuve de l'enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur de la classe de terminale de la voie générale

NOR : MENE2408179N

→ Note de service du 10-4-2024

MENJ - Dgesco A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France ; aux inspecteurs pédagogiques régionaux et inspectrices pédagogiques régionales ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

La présente note de service définit l'épreuve de l'enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur de la classe de terminale de la voie générale. Elle abroge la note de service du 11 février 2020 modifiée et relative à l'épreuve de l'enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat. Elle s'applique à compter de la session 2025 de l'examen du baccalauréat.

#### — Objectifs

L'épreuve porte sur les notions et contenus, capacités et compétences figurant dans le programme de l'enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur de la classe de terminale en vigueur et dans le programme de sciences physiques, complément de l'enseignement de spécialité de sciences de l'ingénieur de la classe de terminale en vigueur. Les notions du programme de la classe de première en vigueur peuvent être mobilisées dans le cadre de l'épreuve.

Le programme du cycle terminal de la spécialité sciences de l'ingénieur précise que cet enseignement s'appuie sur une démarche scientifique reposant sur l'observation, l'élaboration d'hypothèses, la modélisation, la simulation et l'expérimentation matérielle ou virtuelle ainsi que l'analyse critique des résultats obtenus. Les activités de travaux pratiques y occupent une place fondamentale et permettent aux élèves d'acquérir les compétences spécifiques à cette démarche. Ainsi, l'épreuve de spécialité sciences de l'ingénieur du baccalauréat général comporte une évaluation des compétences expérimentales ou de simulation.

#### — Évaluation et notation

L'épreuve de spécialité sciences de l'ingénieur est constituée de deux parties : une partie écrite et une partie pratique. La partie écrite est elle-même composée de deux parties, l'une portant sur les sciences de l'ingénieur et l'autre sur les sciences physiques. La note globale de l'épreuve est donnée sur 20 points. Chaque partie de l'épreuve écrite ainsi que l'épreuve pratique sont notées sur 20 points. Les trois notes attribuées sont communiquées aux candidats.

La note finale sur 20 points de l'épreuve de spécialité sciences de l'ingénieur est obtenue en multipliant par 0,5 la note sur 20 points de la partie écrite portant sur les sciences de l'ingénieur, par 0,25 la note sur 20 points de la partie écrite portant sur les sciences physiques et par 0,25 la note sur 20 points de la partie pratique, et puis en additionnant ces trois résultats. La note finale est arrondie au point entier supérieur.

## 1. Première partie : épreuve écrite

Durée : 3 h 30

L'épreuve écrite est constituée de deux parties indépendantes dont l'ordre n'est pas imposé : l'une concerne les sciences de l'ingénieur et l'autre les sciences physiques. Les candidats composent sur deux copies séparées.

L'usage de la calculatrice est autorisé dans les conditions précisées par les textes en vigueur.

### Sciences de l'ingénieur

Durée indicative : 2 h 30

Notée sur 20 points

#### Objectifs

Cette partie vise à évaluer le niveau de maîtrise par les candidats des compétences et connaissances suivantes :

- analyser les produits existants pour appréhender leur complexité ;
- modéliser les produits pour prévoir leurs performances.

#### Structure

Le support de cette partie est un produit innovant répondant à un besoin. Ce besoin sera contextualisé, par exemple et de façon non limitative, par l'une des thématiques identifiées dans le préambule du programme de sciences de l'ingénieur : les territoires et les produits intelligents, la mobilité des personnes et des biens ; l'homme assisté, réparé, augmenté ; le design responsable et le prototypage de produits innovants. Le questionnement permet d'évaluer les compétences et connaissances définies précédemment.

## Sciences physiques

Durée indicative : 1 heure

Notée sur 20 points

### Objectifs

L'épreuve porte sur les notions et contenus, capacités exigibles et compétences figurant dans le programme de l'enseignement de sciences physiques complétant, en classe de terminale, l'enseignement de spécialité de sciences de l'ingénieur.

### Structure

L'épreuve comporte deux exercices indépendants et s'appuie de manière équilibrée sur différents thèmes du programme. Le sujet accorde une place significative à la modélisation et à la résolution de questions avec prise d'initiative. Les sujets peuvent contenir des documents et inclure des questions relatives aux aspects expérimentaux de la discipline et aux capacités numériques identifiées dans le programme.

## 2. Deuxième partie : épreuve pratique

Durée : 1 heure

Notée sur 20 points

### Objectifs

Cette partie repose sur le programme de sciences de l'ingénieur et vise à évaluer le niveau de maîtrise par les candidats de la compétence « valider les performances d'un produit par les expérimentations et les simulations » ainsi que les connaissances associées.

Dans un laboratoire de sciences de l'ingénieur, le candidat est conduit à valider une performance d'un système pluritechnologique par la mise en œuvre d'expérimentations et simulations qui permettront de comparer les performances issues des trois réalités du système (le cahier des charges, le système virtuel et le système matériel). L'épreuve valorise l'autonomie et l'initiative du candidat.

### Structure

Une banque de situations nationales d'évaluation portant sur les acquis du cycle terminal est constituée à chaque session. En fonction des systèmes pluritechnologiques disponibles dans les lycées et en accord avec l'inspection pédagogique régionale de sciences et techniques industrielles, des situations d'évaluation sont choisies en nombre nécessaire par l'établissement.

L'organisation de l'épreuve pratique est décrite dans une note de service dédiée.

Le candidat tire au sort sa situation d'évaluation. Un examinateur évalue au maximum trois candidats simultanément.

L'examineur ne peut pas évaluer un élève qu'il a eu en classe durant l'année en cours.

### Absence, dispense et aménagement de la partie pratique

Toute absence non justifiée d'un candidat scolaire le jour fixé pour l'évaluation de la partie pratique entraîne l'attribution de la note zéro pour cette partie de l'épreuve. Dans le cas d'une absence justifiée, une épreuve de substitution pour le candidat concerné doit, dans toute la mesure du possible, être organisée au sein de l'établissement et, en tout état de cause, avant la fin de l'année scolaire. Dans l'hypothèse où le candidat ne peut se voir finalement attribuer de note à l'épreuve pratique pour des raisons justifiées, il en est déclaré dispensé.

Les candidats scolaires en situation de handicap peuvent être dispensés, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, de l'épreuve pratique lorsque leur trouble est incompatible avec les activités de manipulation mises en œuvre pendant les séances de travaux pratiques. Les élèves scolaires en situation de handicap, pour lesquels un aménagement des conditions d'épreuve a été validé par les autorités académiques, passent cette partie à partir d'une sélection de situations d'évaluation parmi les situations retenues pour l'académie et qui sont adaptées à leur handicap.

L'objectif est que le maximum de candidats en situation de handicap puisse passer l'épreuve. En fonction de l'avis médical, les adaptations peuvent porter sur le choix des types de situations proposés au tirage au sort, sur l'aménagement du poste de travail, sur la majoration du temps imparti, sur l'aide d'un secrétaire, sur la présentation voire l'adaptation de cette situation. Dans ce dernier cas, la situation retenue et adaptée doit permettre une évaluation des compétences visées.

En cas de dispense de l'épreuve pratique, la note finale sur 20 points de l'épreuve de spécialité sciences de l'ingénieur est obtenue en multipliant par 0,75 la note sur 20 points de la partie écrite portant sur les sciences de l'ingénieur, par 0,25 la note sur 20 points de la partie écrite portant sur les sciences physiques et en additionnant ces deux résultats. La note finale est arrondie au point entier supérieur.

### Candidats individuels, candidats du Centre national d'enseignement à distance (Cned) et des établissements privés hors contrat

Les candidats individuels, les candidats scolarisés dans des établissements d'enseignement privé hors contrat et les candidats inscrits au Cned sont dispensés de cette épreuve pratique.

## 3. Épreuve de remplacement

Les candidats autorisés à passer les épreuves de remplacement conformément aux dispositions de l'article D. 334-19 du Code de l'éducation passent uniquement la partie écrite de l'épreuve.

S'ils ont été absents uniquement à la partie écrite, ils conservent la note obtenue à l'épreuve pratique et sont convoqués à l'épreuve de remplacement portant sur la partie écrite de l'épreuve.

S'ils ont été absents uniquement à la partie pratique, ils ne sont pas convoqués à une épreuve de remplacement et sont dispensés de l'épreuve pratique.

S'ils ont été absents à la partie écrite et à la partie pratique de l'épreuve, ils sont convoqués à l'épreuve de remplacement portant sur la partie écrite et sont dispensés de la partie pratique.

#### **4. Épreuve orale de contrôle**

Durée : 20 minutes

Préparation : 1 heure

Le programme sur lequel peut porter l'épreuve orale de contrôle est identique au programme de l'épreuve écrite. L'épreuve s'appuie sur une étude de cas issue d'un dossier fourni au candidat par l'examineur et présentant un système pluritechnologique.

Un questionnaire est remis au candidat avec le dossier au début de la préparation de l'épreuve. Le questionnement permet d'évaluer les compétences et connaissances définies dans la partie écrite de la spécialité sciences de l'ingénieur.

Il n'inclut pas de développements de calculs mathématiques ou de sciences physiques importants.

Pendant l'interrogation, le candidat dispose de 10 minutes pour exposer les conclusions de sa préparation avant de répondre aux questions de l'examineur, relatives à la résolution du problème posé.

Notation : Cette épreuve est notée sur 20.

Pour la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Édouard Geffray

## Formation

### Inscription au BELC été 2024 organisé par France Éducation international

NOR : MENB2412128X

→ Annonce

MENJ - France Éducation international

**Résumé :** BELC été 2024, organisé par France Éducation international, à distance entre le 1er et le 26 juillet 2024 et en présence à Bordeaux du 15 au 26 juillet 2024.

France Éducation international organise en 2024 le BELC été, formation conçue pour tous les acteurs *du et en français* dans le monde, leur permettant de bénéficier de parcours de formation professionnelle de qualité.

#### I. Public concerné

Le BELC été 2024 s'adresse à des :

- enseignants de français langue étrangère et langue seconde, de sections bilingues, de français sur objectifs spécifiques (FOS), de français sur objectifs universitaires (FOU), de français langue de scolarisation (FLSco), d'autres disciplines en français (DNL), d'autres disciplines en reconversion professionnelle ;
- responsables des cours, responsables pédagogiques, formateurs d'enseignants, coordinateurs ;
- cadres éducatifs : inspecteurs, directeurs de centres de langue, d'établissements scolaires, attachés de coopération pour le français, attachés de coopération éducative.

L'offre de formation de France Éducation international est ouverte à des professionnels disposant **au moins d'un niveau B2 en français (CECRL)**.

#### II. Programme de formation du BELC été 2024

Le BELC été 2024 propose plusieurs modalités de formation qui peuvent se combiner, **en présence et/ou à distance**, répondant ainsi aux besoins et aux possibilités de formation de tous. Le programme est construit autour de **trois domaines : l'enseignement, la formation de formateurs et le pilotage**.

##### II.1. Formule à distance entre le 1er et le 26 juillet 2024

Le programme offre des modalités de formation à distance plurielles, répondant ainsi aux besoins et aux contraintes techniques de tous :

- une offre de formation intensive et synchrone via des classes virtuelles (voir ci-après point 1) ;
- une offre de formation semi-intensive asynchrone, proposant un accompagnement tutoré ou une formation en autonomie (voir ci-après points 2 et 3).

Chaque participant peut constituer son programme de formation parmi les trois offres suivantes, qui peuvent être combinées :

##### II.1.1. Une offre intensive synchrone : les classes virtuelles

Du 1er au 12 juillet, différentes classes virtuelles aux thématiques diverses sont organisées, à raison de 3 heures par jour, sur des créneaux horaires fixes (9 h 00-12 h 10 ou 15 h 00-18 h 10, heure de Paris). Les classes virtuelles durent entre une semaine (quinze heures) et deux semaines (trente heures) et réunissent de 6 à 12 participants.

**Les intitulés des modules de trente heures sont les suivants :**

- Concevoir et animer une action de formation en didactique du FLE
- Développer une démarche qualité dans un centre de langues
- Examiner et corriger les épreuves du Delf-Dalf : habilitation

**Les intitulés des modules de quinze heures sont les suivants :**

- Animer des activités motivantes pour favoriser l'acquisition de savoirs disciplinaires (DNL)
- Didactiser des ressources radio et multimédia de RFI (DNL)
- Enseigner la grammaire dans une perspective actionnelle
- Enseigner le FLE aux adolescents de 12 à 17 ans
- Intégrer l'éducation aux médias et à la citoyenneté dans ses cours (FLE et DNL)
- Intégrer le numérique dans ses pratiques de classe
- Mener des activités collaboratives et intégrer des outils visuels en classe de FLE
- Organiser un cours de FLE à partir d'un manuel

### II.1.2. Une offre semi-intensive asynchrone : les parcours tutorés FEI+ et PROFLE+

Différents parcours tutorés de durées variables (de quinze heures à trente heures selon les parcours) sont proposés à partir de deux dispositifs : FEI+ et PROFLE+. Ces formations s'adressent aux participants disposant d'une connexion Internet fiable et désirant être accompagnés par un tuteur, au sein de groupe réunissant de 6 à 12 participants. Ces parcours sont fondés sur une programmation d'activités à réaliser de manière hebdomadaire.

**Les intitulés des parcours tutorés FEI+ sont les suivants :**

- Adopter les principes du CECRL pour enseigner et pour évaluer (trente heures)
- Développer ses compétences d'enseignant en section bilingue (trente heures)
- Intégrer la capsule vidéo dans ses pratiques pédagogiques (quinze heures)

**Les intitulés des parcours tutorés PROFLE+ sont les suivants :**

- Construire une unité didactique (trente heures)
- Développer ses compétences d'enseignant (trente heures)
- Évaluer les apprentissages (trente heures)
- Piloter une séquence pédagogique (trente heures)

### II.1.3. Une offre semi-intensive en autonomie totale : les parcours hors connexion

Du 1er au 12 juillet, différents parcours hors connexion sont proposés. Il s'agit de formations individuelles s'adressant à des participants disposant d'une connexion Internet limitée et/ou désirant se former en totale autonomie, selon leur propre rythme de travail.

**Les intitulés de ces parcours sont les suivants :**

- Adopter des principes pour encadrer une équipe pédagogique (quinze heures)
- Adopter des principes pour mettre en œuvre une démarche qualité (quinze heures)
- Adopter les principes du CECRL pour enseigner (quinze heures)
- Adopter les principes du CECRL pour évaluer (quinze heures)
- Organiser un cours de FLE à partir d'un manuel (quinze heures)

## II.2. Formule en présence du 15 au 26 juillet 2024

Les modules proposés durent trente heures (deux fois quinze heures ou « *modules couplés* ») ou quinze heures. Le programme de formation est modulable et se compose de :

- minimum quarante-cinq heures de formation (un module de trente heures + un module de quinze heures *ou* trois modules de quinze heures) ;
- maximum soixante heures de formation (deux modules de trente heures *ou* un module de trente heures + deux modules de quinze heures *ou* quatre modules de quinze heures).

Sont également proposés en fin de journée, et inclus dans le tarif du forfait formation, des ateliers autour du théâtre.

### Enseignement

- Adopter des techniques corporelles et vocales pour un parler fluide (quinze heures)
- Adopter des techniques pour développer la mémoire des apprenants (FLE et DNL) (quinze heures)
- Animer des activités motivantes pour favoriser l'acquisition d'outils langagiers (FLE) (quinze heures)
- Animer des activités motivantes pour favoriser l'acquisition de savoirs disciplinaires (DNL) (quinze heures)
- Animer des activités orales en classe de FLE (quinze heures)
- Animer une simulation globale en classe (FLE et DNL) (quinze heures)
- Apprendre et enseigner avec TV5MONDE : devenir enseignant labellisé (quinze heures)
- Concevoir un cours à distance et/ou en mode hybride avec des outils gratuits (quinze heures)
- Construire une unité didactique à partir d'un document authentique (quinze heures)
- Développer la dynamique de groupe pour favoriser la motivation des apprenants (quinze heures)
- Élaborer des séquences pour enseigner le FLE à des enfants (quinze heures)
- Enseigner la francophonie (quinze heures)
- Enseigner la grammaire dans une perspective actionnelle (quinze heures)
- Enseigner le FLE aux enfants et aux jeunes adolescents de 6 à 11 ans (quinze heures)
- Enseigner le français sur objectifs spécifiques (FOS) (trente heures)
- Enseigner le français sur objectifs spécifiques, méthodologie du FOU (quinze heures)
- Examiner et corriger les épreuves du DELF-DALF : habilitation (trente heures)
- Exploiter des textes littéraires en classe de FLE (du niveau A2 au niveau B2) (quinze heures)
- Exploiter la littérature jeunesse en classe de FLE pour les enfants (quinze heures)
- Exploiter la pratique théâtrale à des fins pédagogiques (quinze heures)
- Exploiter le jeu à des fins pédagogiques (quinze heures)
- Exploiter les arts visuels en classe pour adolescents et adultes (quinze heures)
- Exploiter les arts visuels pour enseigner le FLE aux enfants (quinze heures)
- Faire évoluer ses pratiques pédagogiques en FLE / FLS / FLSco (quinze heures)
- Identifier les principes pour encadrer une équipe pédagogique (quinze heures)
- Intégrer des intelligences multiples en classe de français pour enfants et adolescents (quinze heures)
- Intégrer la gamification en classe de FLE (quinze heures)

- Intégrer le numérique dans les pratiques de classe (quinze heures)
- Inverser la classe de FLE avec le numérique (quinze heures)
- Prendre la parole en public (quinze heures)
- Sélectionner et animer des activités de phonétique (quinze heures)
- (réservé LabelFrancÉducation) Enseigner le français dans un établissement LabelFrancÉducation (trente heures)
- (réservé LabelFrancÉducation) Enseigner les mathématiques au secondaire (trente heures)
- (réservé LabelFrancÉducation) Enseigner les mathématiques en primaire (trente heures)
- (Module réservé Arménie groupe 1) Faire du français langue étrangère un vecteur de savoirs transversaux et/ou disciplinaires (quinze heures)
- (Module réservé Arménie groupe 2) Faire du français langue étrangère un vecteur de savoirs transversaux et/ou disciplinaires (quinze heures)

#### Formation de formateurs

- Apprendre et enseigner avec TV5MONDE : devenir formateur labellisé (trente heures)
- Concevoir et animer une action de formation en didactique du FLE (trente heures)
- Former des examinateurs-correcteurs DELF-DALF : habilitation (trente heures)

#### Pilotage

- Concevoir et piloter des dispositifs de formation : l'ingénierie de la formation (trente heures)
- Concevoir un projet collaboratif avec le numérique (quinze heures)
- Encadrer une équipe pédagogique (trente heures)

#### Ateliers

- Participer à un spectacle théâtral

#### Les temps forts

En présence comme à distance, une programmation complémentaire de conférences, gratuite et accessible à tous les participants, sera également proposée en lien avec nos partenaires.

À Bordeaux, le BELC été 2024 proposera également :

- un cycle de conférences, de tables rondes ;
- des rencontres avec les acteurs du réseau culturel et les éditeurs du monde du FLE ;
- des événements conviviaux.

À distance, le BELC été 2024 proposera en outre :

- des interventions filmées ;
- des webinaires avec les acteurs du réseau culturel et les éditeurs du monde du FLE.

Le descriptif des différentes offres de formation, de leurs contenus respectifs et le programme des temps forts sont consultables en ligne : <https://www.france-education-international.fr/belc/belc-france/belc-ete-2024>.

### III. Validation

À l'issue de la formation, un certificat de participation mentionnant les modules suivis et le volume horaire est délivré à chaque participant.

Le BELC été 2024 offre en outre la possibilité d'acquérir :

#### dans la formule à distance :

- une habilitation **d'examineur-correcteur DELF-DALF** ;

#### dans la formule en présence :

- une habilitation **d'examineur-correcteur DELF-DALF** ;
- une habilitation **de formateur d'examineur-correcteur DELF-DALF** ;
- une labellisation **enseignant TV5MONDE** ;
- une labellisation **formateur TV5MONDE**.

### IV. Modalités d'inscription et tarifs

1. Les inscriptions **ouvriront le 29 avril 2024 et se termineront le 2 juin 2024 (23 h 59, heure de Paris)**. Elles se font uniquement en ligne. La plateforme d'inscription au BELC est accessible sur le site : <https://www.france-education-international.fr/belc/belc-france/belc-ete-2024>
2. Pour la formule en présence, les places étant très limitées, il est recommandé de s'inscrire dès l'ouverture des inscriptions. De plus, il est demandé au poste de créer un compte « **Responsable d'organisme** » dans le logiciel d'inscription au BELC afin d'y inscrire le/les candidat(s).

Des informations d'état civil, un CV et le descriptif du projet professionnel du formé seront demandés.

Dans le cas d'une inscription pour la formule BELC à distance, des informations techniques seront également demandées.

**Tableau des tarifs pour la formule en présence du 15 au 26 juillet 2024**

	Tarifs généraux / participant
Formation	983.00 €
Hébergement chambre standard (9 m <sup>2</sup> _campus Pessac et Talence) + passe transport*	288.90 €
Hébergement chambre supérieure (plus de 13 m <sup>2</sup> hors campus Pessac et Talence) + passe transport*	345.00 €
Forfait 3 repas	342.00 €
Forfait 2 repas (déjeuner et dîner)	276.00 €
Forfait 1 repas (déjeuner)	132.00 €

\* Le passe transport est utilisable sur l'ensemble du réseau Transports Bordeaux Métropole pour toute la durée du BELC été 2024 en présence.

#### Tableau des tarifs pour la formule à distance entre le 1er et le 26 juillet 2024

	15 heures	30 heures
Classe virtuelle	227.00 €	454.00 €
Parcours tutorés FEI+	120.00 €	150.00 €
Parcours tutorés PROFLE+		160.00 €
Parcours hors connexion	100.00 €	

Pour toute question concernant votre inscription, d'ordre administratif ou pédagogique, veuillez contacter : [belcfrance@france-education-international.fr](mailto:belcfrance@france-education-international.fr).